



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : ____/____/____

Dossier complet le : ____/____/____

N° d'enregistrement : _____

1 Intitulé du projet

Réhabilitation de l'espace Graillot en centre d'art

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Ville du Havre

Raison sociale

Collectivité territoriale

N° SIRET

2 1 7 6 0 3 5 1 3 0 0 0 1 1

Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale : ☒ Madame

☐ Monsieur

Nom

Prénom(s)

Delafosse

Fabienne

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
44.d	Autre équipement culturel - Centre d'art

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet de réhabilitation consiste en la réhabilitation complète du clos couvert avec maintien de la structure métallique existante et la réalisation d'une surélévation sur la trame la plus à l'est du bâtiment. Les façades seront refaite en mur rideau et la surélévation ponctuelle en acier galvanisé poli en pointe de diamant.

Une plateforme sera créée sur le portique métallique se trouvant au sud du bâtiment. Cette plateforme extérieure sera reliée au salon panoramique.
Un escalier extérieur sera également mis en place.

Les niveaux des accès extérieurs seront inchangés sur les façade nord, sud et ouest mais le niveau extérieur sera repris à l'est pour être au niveau du bâtiment.

4.2 Objectifs du projet

L'espace André Graillet, ancien terminal ferry offre un belvédère sur le paysage exceptionnel de l'entrée du port et ses bassins. Construit dans les années 1980, son architecture a initialement été conçues pour être fonctionnelle, pour l'embarquement et le débarquement des voyageurs entre l'Irlande et Le Havre. Reconverti en partie, en bureau et pour le reste en espace d'accueil et lieu d'exposition et d'interprétation des activités maritimes, portuaires, industrielles contemporaines, cet immeuble avait été inscrit dans les biens à requalifier dans le cadre de « Réinventer Le Havre ».

Compte tenu de la position stratégique de ce bâtiment dans le paysage havrais et de sa proximité avec les différents équipements culturels du territoire ; il a été décidé d'y localiser le centre régional d'art contemporain du Havre.

Créé au Havre en 2008, le centre régional d'art contemporain du Havre se situe aujourd'hui dans le quartier du centre-ancien.

L'Espace Graillet s'intègre parfaitement dans le parcours touristique et culturel voulu par la ville du Havre.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Travaux dans le bâtiment existant:

Les travaux sont prévus sur une durée de 18 mois à compter de mars 2024.

Les travaux consistent en la réfection des dalles intérieures du bâtiment, la réfection complète du clos couvert et la réalisation de la surélévation ponctuelle et les fondations associées. La structure métallique sera maintenue.

Une plateforme sera créée sur le portique se trouvant au sud du bâtiment et, une passerelle reliant le salon panoramique du bâtiment à ce portique sera créée. un escalier sera également créé pour l'évacuation de cette parcelle.

Travaux sur les aménagements extérieurs:

Reprise de la bande Est à l'extérieur pour la remettre au même niveau que le bâtiment.

La création de l'escalier mentionné ci-dessus.

Les installations de chantier seront à proximité du bâtiment et les flux logistiques se feront via le boulevard François premier et les quais de Southampton.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

La gestion globale du bâtiment est assumée par la ville qui organise la délégation des espaces intérieurs et s'assure ainsi de la cohérence et de la meilleure gestion du projet.

La délégation des locaux prévoit :

- Les locaux dédiés strictement à l'activité du centre d'art et gérés par Le Portique. Ces locaux sont mis à la disposition de l'association qui porte le centre d'art aujourd'hui. Ils représentent une surface totale d'environ 690 m².
- Les locaux dédiés à des activités commerciales qui sont la boutique et le restaurant. Ces locaux dont les surfaces cumulées représentent environ 400 m² seront attribués à la suite d'une consultation.
- Les locaux dits "communs" qui représentent une surface d'environ 450 m² desservent : l'accueil central du centre d'art, un belvédère, une terrasse, une plateforme.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

- ① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à permis de construire.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Superficie au sol du bâtiment (inchangée)	1 350 m ²
Superficie:	
- du centre d'art	690 m ²
- du restaurant et de la boutique	400 m ²
- des communs	450 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : _____ Voie : _____

Lieu-dit : Esplanade Nelson Mandela

Localité : La Havre

Code postal : 7 6 6 0 0 BP : _____ Cedex : _____

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 0 0 ° 1 0 ' 6 1 " 9 Lat. : 4 9 ° 4 8 ' 4 6 " 2

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : _____ ° _____ ' _____ " _____ Lat. : _____ ° _____ ' _____ " _____

Point de d'arrivée : Long. : _____ ° _____ ' _____ " _____ Lat. : _____ ° _____ ' _____ " _____

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Plan Local d'Urbanisme du Havre: zone ULa zone (Urbaine Littorale)
Plan de Prévention des Risques Littoraux : zone bleue claire de précaution

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☒ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☒ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

Sans objet

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☒	☐	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	Arrête préfectoral 2014/101 du 8 octobre 2014 Arrête du 16 octobre 2017 relatif
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☒	☐	Zone tampon du périmètre du bien inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO. Dans le périmètre AVAP (Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine) valant SPR (Site patrimonial Remarquable).
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	PPRL par submersion marine de la plaine alluviale nord de l'embouchure de l'estuaire de la Seine (PANES) DU HAVRE A TANCARVILLE
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Uniquement pendant la phase travaux pour l'acheminement/l'évacuation de matériaux.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Uniquement pendant la phase travaux. Les travaux pourront générer des nuisances sonores. Les entreprises en charge des travaux veilleront à limiter ces nuisances.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Oui, les matériaux qui seront évacués seront en partie des déchets. Le réemploi reste néanmoins privilégié.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Sans objet

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Le projet consiste en la réhabilitation d'un bâtiment aujourd'hui peu confortable d'un point de vu thermique et très énergivore.

L'objectif est d'augmenter considérablement les performances thermiques du bâtiment (isolation, ventilation, ...) pour le rendre plus confortable par les occupants.

Pour limiter la consommation d'énergie, le système de chauffage aujourd'hui au gaz sera remplacé par une pompe à chaleur air/eau.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au vu du faible impact du bâtiment sur l'environnement, il ne semble pas nécessaire que ce projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale.

De plus, le projet de réhabilitation n'augmente pas la surface du bâtiment au sol et améliore considérablement les performances thermiques du bâtiment.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☒
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause file), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☒
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☒
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☒
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

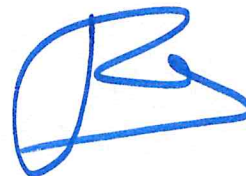
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom DELAFOSSE

Prénom Fabienne

Qualité du signataire Adjointe au maire, chargée de la culture

À u 20 AVR. 2023 Havre
Fait le ____/____/____



Signature du (des) demandeur(s)

